



actionfinance



Daniel Glasner,

Suisse, né en décembre 1956, divorcé, père de deux enfants adultes.

daniel.glasner@actionfinance.ch

Il est un **médiateur accrédité par CEDR Londres**, Centre for Effective Dispute Resolution, et par la CSMC Chambre Suisse de Médiation Commerciale. Il a également accompli la formation « **Advanced Mediation Skills** » d'**Edwards Mediation Academy, Californie**.

Il est **accrédité par le DFF, Département fédéral des finances à Berne** en tant que **Ombudsperson de l'Organe de médiation Swiss Arbitration Centre**, au sens de la LSFIn, reconnu par le DFF. <https://www.swissarbitration.org>

Prévention des litiges ; gestion et résolution de conflits

Il est spécialisé dans la médiation de disputes qui surviennent dans le domaine de la gestion de patrimoine, notamment dans la gestion de fortune discrétionnaire et le conseil en investissement effectués par des banques privées et commerciales, par des gestionnaires de fortune indépendants et par des conseillers en placement. Il s'occupe également des litiges survenant lors de passages d'ordres de bourse, opérations de change, appels de marge (*margin call*) et exécution de *stop loss*. Depuis le 1er juin 2020, Daniel Glasner est également **Juge Assesseur au Tribunal Criminel de Genève**.

Ayant vécu et travaillé sur 3 continents, cette constellation permet à Daniel Glasner d'établir aussitôt un rapport avec une multitude de personnes d'origines différentes. Il parle couramment le français, l'anglais, l'espagnol et est très à l'aise avec l'italien et l'allemand. Il est titulaire **d'un Master of Sciences, HEC et d'un Master of Arts, Sciences Sociales et Politiques de l'Université de Lausanne, Suisse**.

Style et approche de la médiation

Son expérience bancaire, financière et en gestion de patrimoine, alliée à sa spontanéité et à une belle touche d'humour, permet aux parties de lui parler ouvertement, ce qui les pousse à lui révéler naturellement des informations complémentaires à un stade précoce du processus de médiation.

Son style est direct, avec une solide aptitude à tester rigoureusement les positions (« reality-check»), les besoins, les préoccupations et les intérêts des parties. Il cherche de manière dynamique à inciter les parties à bien évaluer leurs options en vue de la négociation d'un accord dans leur meilleur intérêt.

Domaines de spécialisation

Conseils liés aux opérations bancaires, courtage, conseil financier, conseil en placement, opérations de change, distribution de fonds de placement, futures et options, appels de marge, stop loss, assurance responsabilité civile professionnelle, prêts hypothécaires/lombards, fonds de placement - ETF, CFD, gestion de portefeuille, produits structurés, «Private Equity», négoce de titres, successions, gestion de patrimoine, notamment en matière de conseil en investissement et en gestion de portefeuille discrétionnaire traditionnel (obligations et en actions) et/ou en Hedge Fund (Fonds Alternatifs).

Expertise bancaire, financière et en gestion de patrimoine

Il a cumulé près de 40 années de carrière, en tant que

- courtier à Chicago sur les marchés des Financial futures et options,
- puis il a mis en place une opération de « market making » dans les options de change (Foreign Exchange) à Bâle pour une grande banque suisse,
- en tant que Membre de la Direction générale et du Comité d'investissement d'une société qui est vu octroyer sous sa direction une licence de Négociant en valeurs mobilières (LBVM) possédant plusieurs succursales en Suisse,
- en tant que Directeur Général dans une situation de redressement d'un gestionnaire de fortune indépendant à Genève, qui s'est vu octroyer sous sa direction une licence de Négociant en valeurs mobilières (LBVM), puis une licence bancaire suisse,



actionfinance

- en tant que Administrateur de DANIEL OSCAR GLASNER SA (précédemment Action Finance SA, conseiller financier indépendant et Distributeur de placements collectifs autorisé par la FINMA de 2004 à 2019 à Genève). www.actionfinance.ch

Daniel Glasner écrit des articles et est interviewé par la presse. Il est aussi un conférencier et modérateur d'événements financiers et réglementaires, il participe à des tables-rondes.

Parmi ses mandats :

- Agir en tant qu'expert / évaluateur financier, nommé par un juge d'instruction (ancien Procureur Fédéral de la Confédération) pour l'assister dans le cas d'un soupçon de délit d'initié impliquant Clariant et Hoechst, qui a été dénoncé par la Bourse suisse.
- Vérifier et évaluer la compétence professionnelle des banques ou des gestionnaires de fortune indépendants dans la gestion du portefeuille de clients (notamment dans l'affaire Bernard L. Madoff) et calculer le préjudice subi.
- Contacter la partie défenderesse pour tenter de trouver un accord de règlement à l'amiable afin d'éviter d'agir devant les tribunaux (notamment lors de l'exécution décevante d'un mandat de gestion, ou lors d'un dommage causé par la liquidation d'un portefeuille de titres acquis principalement par l'assignation d'options Short Put, financées par un important effet de levier (crédit lombard).
- Conseiller des avocats sur les questions techniques en stop-loss et exécution d'opérations de change résultant notamment de la décision inattendue de la Banque Nationale Suisse du 15 janvier 2015 de mettre fin au soutien de l'Euro au taux de 1,20 EUR / CHF.
- Il a également été personnellement responsable pour divers gestionnaires de fortune de la conformité juridique et réglementaire, notamment des aspects de la lutte anti-blanchiment. Il est aussi compétent en matière de gestion des risques (classification des clients, informations fournies au client, caractère approprié, adéquation des investissements avec le profil du client, etc.).

Indépendance

En tant qu'administrateur de DANIEL OSCAR GLASNER SA, il jouit d'une autonomie totale et d'une entière d'indépendance envers ses mandants. Il n'est pas soumis à un rapport de subordination ou de partenariat. Lors de chaque ouverture de mandat, il effectue néanmoins un travail de réflexion et mémoire afin de vérifier son indépendance et l'absence de conflit d'intérêt ou de circonstance qui puisse être perçue comme telle.

Affiliations professionnelles:

- Chambre Suisse de Médiation Commerciale "CSMC", <https://skwm.ch>
- Groupement des Compliance Officers de Suisse Romande et du Tessin, « GCO », association suisse de plus de 250 professionnels en Compliance bancaire / financière ; Membre du groupe «Gestion de fortune et négoce en valeurs mobilières», www.gco-association.ch
- Ancien Président du Groupement Suisse des Conseillers en Gestion Indépendants «GSCGI» et membre de la Commission des Assurances de Responsabilité Civile Professionnelle et de la Commission de Communication et de Relations Publiques. www.gscgi.ch
- Ancien Secrétaire général et Membre du Comité exécutif, CIFA, Convention of Independent Financial Advisors (fondation à but non lucratif, organisation non gouvernementale «ONG», dotée du statut Consultatif Général auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies ». ECOSOC, www.cifango.org

Janvier 2023